



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES FINANCES
ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES
**COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE L'AGREMENT DES PREMIERS
MEMBRES DE L'ONEC/RDC**

**DECISION N° 007/COM/SP/2016 DU 15 MAY 2010 PORTANT
PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATS EXPERTS-
COMPTABLES AGREES EN QUALITE DE PREMIERS MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « ONEC/RDC »**

Le Bureau de la Commission Spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables,

Vu la loi n° 15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 36, 37, 38, 73, 74 et 75 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 016/CAB/MIN/FINANCES/2015 du 22 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la Commission Spéciale chargée d'agréeer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la RDC, spécialement en son article 3 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2015/019 du 24 juillet 2015 portant nomination des membres de la Commission Spéciale chargée d'agréeer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Résolution n° 007/COM/SP/2016 de l'Assemblée Plénière portant agrément des premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables ;

Vu les dossiers régulièrement déposés par les candidats pour leur agrément en qualité de premiers membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo ;

Considérant la nécessité et l'urgence,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont agréées en qualité d'Experts-comptables, membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo, les personnes physiques dont les noms sont repris sur la liste annexée à la présente décision.

Article 2 :

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 3 :

Le Rapporteur de la Commission Spéciale de l'ONEC/RDC est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 mai 2016

Pour le Président empêché,
ONEC / André FOKO TOMENA
PREMIER VICE-PRESIDENT

The seal is circular and contains the text 'COMMISSION SPECIALE NOVEMBRE 2015' around the perimeter and 'ONEC / RDC' in the center. It is partially obscured by a blue ink signature.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES
ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE L'AGREMENT DES PREMIERS MEMBRES
MEMBRES DE L'ONEC/RDC

LISTE DES EXPERTS-COMPTABLES AGREES, PAR LA COMMISSION
SPECIALE CHARGEE DE L'AGREMENT DES PREMIERS MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Les personnes dont les noms et numéros suivent, ont été agréées en qualité d'Experts-comptables, membres de l'Ordre National des Experts-Comptables de la République Démocratique du Congo :

1. N'DJOLO KOUASSI MICHEL	ONEC/EC/000156/16
2. KAPENDA KAMA ANDRE	ONEC/EC/000157/16
3. KIYOMBO MANGA LOUISON	ONEC/EC/000158/16
4. KOLELA KALUISHI JULES	ONEC/EC/000160/16
5. TSHILOMBA MUSOKAY PAULIN	ONEC/EC/000161/16
6. CIZUBU CIAMPOYI ALIDOR	ONEC/EC/000162/16
7. NDANGI NDANGANI THEOPHILE	ONEC/EC/000163/16
8. TSHIBAMBE TAMBWE NOAH	ONEC/EC/000164/16
9. MUKALALIRYA KAMBALE BERNARD	ONEC/EC/000165/16
10. KIAYIMA KITENGE JULES	ONEC/EC/000167/16
11. OPIKA MUTEBULA	ONEC/EC/000168/16
12. LIANGE M'BAO DONALD	ONEC/EC/000170/16
13. KASERKA PILIPILI PASCAL	ONEC/EC/000171/16
14. NZAU NKENGE JEAN PIERRE	ONEC/EC/000172/16
15. LIKIAM IBINO SYLVAIN	ONEC/EC/000173/16
16. ABEDI ABD'ALLAH ASSAD	ONEC/EC/000175/16
17. BOGOZO NGEDIKO LEON	ONEC/EC/000176/16

A.

18. TRIBUNALI SEMBAÏTO CHRISPIN
19. NGOYI KABEMBA BENJAMIN
20. KAMPANZU MBEKU CHERIF
21. NGOIE WA KASONGO AUGUSTIN
22. MATA KINAMVUIDI SAM
23. NDONGO NTIERE GABY
24. BANDJENGA YOKA CLAUDE

ONEC/EC/000177/16
ONEC/EC/000179/16
ONEC/EC/000180/16
ONEC/EC/000181/16
ONEC/EC/000182/16
ONEC/EC/000183/16
ONEC/EC/000184/16

Fait à Kinshasa, le 15 mai 2016

POUR LE PRESIDENT EMPECHE,

